

www.e-rara.ch

Novveavté Dv Papisme, Opposée À L'Antiqvité Dv Vray Christianisme

Du Moulin, Pierre

A Geneve, M. DC. XXXIII

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: RRe 65

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-49498>

Chapitre II. Que l'evesque de Rome sous le deuxieme siecle n'estoit point recongnu chef de l'Eglise universelle [...].

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

la diuersité d'opinions ils viuoient en paix, Anicet ne s'offensant pas de ce que ceux d'Asie ne vouloyent le croire.

Ceste controuersé touchant la Pasque s'eschauffa puis apres. Car les Occidentaux, & vne partie des Orientaux celebroyent la Pasque le Dimanche. Mais vne partie des Orientaux celebroit la Pasque précisément au quatorzieme de la Lune de Mars, sans auoir esgard au Dimanche, & s'appuyoyent de l'autorité de S. Jehan & de ses disciples Ignace & Polycarpe, & de Polycrates Euesque d'Ephese qui viuoit alors, & auoit grande autorité. Sur la fin de ce siecle Victor Euesque de Rome entreprit ceste affaire avec ardeur, & separa de sa communion les Eglises Orientales pour ce iuiet. Auquel resistoit Polycrates Euesque d'Ephese, parlant ainsi, *Moy donc freres, qui ay vescu 65. ans au Seigneur: qui ay conseré de la foy avec plusieurs freres espars par toute la terre: qui ay sueilleté toute la sainte escriture, ne suis point troublé de ce qu'on nous obiecte pour nous espouuancer. † Car mes ancestres ont dit, qu'il faut plustost obeir à Dieu qu'aux hommes.* L'Apostre S. Pierre au 4. des Actes v. 19. parloit ainsi aux Sacrificateurs & Sadduciens, qui defendoyent aux Apostres de plus parler au nom de Jesus Christ, disant qu'il estoit iuste d'obeir plustost à Dieu qu'à eux. Cependant les Apostres n'estoyent nullement suiets à ces Sacrificateurs, desquels la charge au fonds estoit nulle & expirée par la mort de Jesus Christ. Ce que ie dis pour monstrer que * M. du Perron faulse, estimant que celuy qui parle ainsi se reconnoist suiuet & obligé à obeir à ceux auxquels il tient ce langage.

Victor irrité de ceste resistance, excommunie tous les Orientaux. Action que l'Eglise Romaine condamne: laquelle defend expressement * d'excommunier vne vniuersité, ou vn college: Combien plus des pays & provinces entieres? Par ceste excommunication Victor s'excommunioit plustost soy-mesme se separant de leur communion. Cela despleut grandement aux autres Euesques, comme dit Eusebe au 5. liure de son histoire chapitre 25. † *Cela (dit-il) ne pleut point à tous les Euesques: dont aussi ils luy enoignirent d'autre part de garder la paix, l'union & charité avec ses prochains.* Entre autres exemples il produit l'Epistre d'Irenee à Victor, où il l'accuse d'auoir violé la charité, & s'estre departi de l'exemple de ses ancestres. Ruffin rapporte le mesme, Le mot de *αὐτὸς ἐναντίον*, qui signifie, qu'ils luy firent vn contraire commandement, est fort notable. Car il emporte que ces Orientaux croyoyent auoir autant de pouuoir de commander à Victor que luy à eux.

Le * Cardinal du Perron au chapitre 44. respond qu'Eusebe estoit Arien, & Ruffin ennemi de l'Eglise Romaine. C'est ainsi que ce Cardinal traite les Peres, quand ils disent choses qui luy desplaisent. Et certes c'est tres-iniustement qu'on accuse Eusebe d'Arianisme, lequel en tant d'endroits parle si excellemment de la diuinité du fils de Dieu, notamment au liure 4. De la Demonstration Euangelique chap. 3. & au 5. liure chap. 2. Lequel a soucrit au Symbole de Nicee, & à la condamnation des Ariens. Lequel louë & exalte Hosius ennemi capital des Ariens. Voyez le liure 1. de Theodoret ch. 11. 12. & 13. où Eusebe est entierement purgé de ce soupçon, & où Theodoret defend le mot de *consubstantiel*, par l'autorité d'Eusebe de Cesaree. Socrates au 1. liure chap. 3. † distingue expressement entre Eusebe de Nicomedie chef & fauteur de l'Arianisme, & entre Eusebe de Cesaree,

† Euseb. lib. 5. c. 23. Hier. Catalogo in Policta 16.

* Pag. 341.

* Cap. Romano. De sententia excommunicata in 6. In vniuersitatē vel in collegiū profertur excommunicationis sententiam penitus prohibemus.

† Euseb. lib. 5. histor. cap. 25. in Græco.

ὁμοῦ δὲ πάντες τοῖς ἐπισκοποῖς τοῦτο ἠρώσκειτο αὐτὸς ἐναντίον (ὁμοῦ δὲ πάντες τοῖς ἐπισκοποῖς ἐναντίον) ἵνα αὐτῷ πέντες αὐτῶν ἐναντίον ἐνάσσει καὶ ἀγάπης φέρειν.

* Pag. 339.

† Non Casariensis ille sed alter

* C'est le 17. ch. au Latin, où il l'appelle Eusebium Pamphili, à cause de l'amitié entre luy & Pamphilus.

lequel il purge de ce blasme. Le mesme Socrates au deuxieme liure * chapitre 21. monstre combien ardemment cet Eusebe de Cefaree a resisté aux Ariens, & amaine plusieurs passages tresexpres lesquels il condamne ceux qui appellent le fils creature.

Se trouuent voirement és liures 7. & 11. de la Preparation Euangelique quelques passages, où il appelle Jesus Christ *δὲ τὸ πρῶτον θεῶν*, & *δ' αὐτῶν θεῶν*. Vne seconde essence, & vn second Dieu. Mais ces liures ont esté escrits par Eusebe du temps des persecutions, long temps. deuant le Concile de Nicee, apres lequel ne se trouuera point qu'il ait ainsi parlé. C'est ce que Hierosme en l'Apologie contre Ruffin a entendu, disant † qu'Eusebe auoit esté autrefois port'enseigne de la faction Ariene, à scauoir lors qu'il a escrit ses liures pour la defenſe d'Origene. Mais depuis cela il a changé de langage, comme nous auons prouué. C'est ce que dit Nicephore au 21. chap. du 8. liure, Eusebe (dit il) au commencement estoit sectateur de l'herese Ariene: mais puis apres souſcrivant au Synode de Nicee il escriuit aux siens. & prouua que quelques anciens & excellens Euesques pour exprimer la diuinité du Pere & du Fils auoyent vsé du mot de Conſubſtantiel. Quelque delay qu'il puint au Concile de Nicee auant que souſcrire au Symbole y dressé, & quelque emulation entre Athanase & luy, qui parut au Concile de Tyr, ont augmenté ce soupçon, duquel il se purge luy-mesme par vne epistre rapportee par Theodoret.

† Eusebium Ariens significat quòdam factionis.

Tant de tesmoins anciens, & Eusebe mesme, doiuent puſtoſt estre creus que le second Concile de Nicee tenu plus de quatre cents ans depuis, farci d'impietez, & qui le premier a establi par loix l'adoration des images, lequel dit qu'Eusebe a esté Arien, en vengeance de ce qu'en son histoire, au 7. liure chap. 18. parlant de la statue de Jesus Christ à Paneas qui est Cefaree de Philippe, erigee par la femme que le Seigneur auoit guerrie d'un flux de sang, & des images de Paul & de Pierre, qu'il dit auoir veuës, il adiouste: * *Qu'il ne faut s'esbahir si ceux des Payens auxquels Jesus Christ auoit fait du bien, faisoient cela, & que † cela se faisoit par les anciens par vne couſtume Payenne d'honorer en ceste facon indifferemment ceux qu'ils tiennent comme leurs sauueurs.* Mais la vraye cause pourquoy le Sieur Cardinal, & plusieurs de l'Eglise Romaine noircissent Eusebe de ceste calomnie, est qu'estant le seul ancien historien qui ait escrit l'histoire de l'Eglise Chrestienne des trois premiers siecles, iusques à l'an 338. il parle toujours de l'Euesque de Rome comme d'un autre Euesque, sans luy donner aucune superiorité, & sans reciter de luy aucune action qui sorte des limites de son Euesché, horsmis l'action de Victor, laquelle il blasme ouuertement. Sur tout en ce qu'en l'establissement de la religion Chrestienne, faite sous Constantin, Eusebe se taist de l'Euesque de Rome, comme d'un homme laissé en arriere, & qui n'a esté nullement employé en vne si grande affaire. De laquelle histoire d'Eusebe, S. Hierosme a monstre combien il en faisoit de cas, en prenant la peine de la traduire de Grec en Latin.

† Οὐ μὴν ἐ-
δὲν τὸς πάλαι
ἐξ ἡδὲν ἑερ-
ρεῖν τὸς ἀπὸς
Ἐ σωτήρ ὁ ἡ-
μεῶν ζωτὰ πε-
ποιήκισαι.
† Et paulo post,
ὡς εἰς τὸν
παλαιὸν ἀπα-
ραλλάκτις οἶα
σωτήρας ἐθνεκῆ
σωτηρίας παρ
ἑαυτοῖς τοῦτον
σμεῖν εἰς ἡ-
των τὸν πρῶτον

Quant à Ruffin à tort M. du Perron l'accuse d'auoir esté ennemi de l'Eglise Romaine, sous ombre qu'il a eu des querelles avec S. Hierosme.

Le Pape Gelase en la Distinction 15. au Canon *sancta*. parle ainsi de luy: * *Ruffin homme religieux a publié plusieurs liures d'ouurage Ecclesiastique.* Et Gennadius prestre de Martelle le met entre les auteurs Orthodoxes. Hincmar

* Ruffinus vir religiosus plurimos Ecclesiasticos operis edidit libros.

Archeuesque

Archeuesque de Rheims au liure des 55. chapitres au chap. 21. † Le dixieme liure de l'histoire Ecclesiastique de Ruffin, lequel au Catalogue du siege Apostolique est mis entre les liures qui doivent estre receus. Et quand mesme Ruffin auroit este Payen, si est ce que les histoires des Payens se lisent, & sont creues. Aussi est faux ce que dit le Cardinal, qu'il a esté excommunié par le Pape Anastase, lequel en vne sienne Epistre dit bien que *Ruffinus à nostris partibus est alienus, Ruffin est estoigné, ou n'est point enclin à nostre parti.* Mais il ne dit pas qu'il l'ait excommunié.

Mais il n'est besoin de s'accrocher à Eusebe ou à Ruffin, puis que nous auons l'Epistre de S. Irenee, condamnant la temerité de Victor, comme vne chose sans exemple, & qui n'auoit iamais esté auparauant. Duquel Irenee M. du Perron produit en ce chapitre par deux fois, & vingt fois ailleurs, vn passage qu'il falsifie: Les mots d'Irenee sont, * *A ceste Eglise (de Rome) à cause de la plus puissante principauté, il faut que toute Eglise aborde. Car conuenire ad Ecclesiam Roma, n'est pas conuenir à l'Eglise Romaine, comme interprete le Cardinal, mais y aborder.* Irenee dit qu'à cause de la souueraine puissance (qui est la puissance de l'Empire Romain) laquelle auoit son siege à Rome, toutes les Eglises y abordoyent, & auoyent communication avec l'Eglise Romaine. Car tous les suiets de l'Empire auoyent des affaires en la ville capitale, † comme il est dit au 9. Canon du Concile d'Antioche.

Cependant encore que Victor soit blasimé par les anciens pour ceste excommunication si iniuste, neantmoins de là M. du Perron inferé qu'il auoit puissance de ce faire, car il presuppõe que l'excommunication ne se peut faire que par vn superieur. En quoy il s'abuse bien fort, car l'antiquité est pleine d'exemples à l'encontre. Cyprien en l'Epistre 41. à Corneille, * dit auoir excommunié Nouatian prestre Romain, qui par brigues & factions s'estoit fait creer Euesque Romain. Jehan Patriarche d'Antioche au premier Concile d'Ephese excommunia Cyrille Patriarche d'Alexandrie qui ne luy estoit point suiet. Hilaire Euesque de Poictiers, prononce anatheme contre Liberius Euesque de Rome, comme on voit en ses fragmens. Menas Patriarche de Constantinople excommunia pour quatre mois Vigile Euesque de Rome, au rapport de Nicephore au 17. liure, chap. 26. Acacius Patriarche de Constantinople raya des diptyches & tableaux Ecclesiastiques le nom de Felix Euesque de Rome, commandant que sa memoire fust execrable. En † l'an du Seigneur 513. Seuerus Euesque d'Antioche Eutychien fut excommunié, & sentence de deposition prononcee contre luy par Cosmas Euesque d'Epiphanie, & par Seuerianus Euesque d'Arethuse, quoy qu'ils fussent ses inferieurs, selon que recite * Euagrius. Et Victor de Tunes en son Chronique, en l'an 549. recite que les Euesques d'Afrique excommunierent Vigile Euesque Romain. Telles excommunications n'estoyent que simples declarations de ne vouloir communier avec quelqu'un, & de se separer de la communion d'un tel homme ou d'une telle Eglise. Ce que Sigebert a bien entendu, disant en son Chronique en l'année 409. † *Innocent Pape & les Euesques d'Occident se suspendent de la communion avec les Orientaux à cause de Iehan Chrysostome.* Ils se suspendirent & separerent eux mesmes de la communion avec les Orientaux, mais ne les retrancherent point de la communion de l'Eglise vniuerselle. Le Nomocanon de l'Eglise Africaine

† Decimus historicus Ecclesiasticus liber Ruffini, qui in Catalogo Apostolice sedis inter recipiendos libros describitur.

* Ad hanc Ecclesiam propter potentiorē principalitatem necesse est omnē conuenire Ecclesiam.

† Ἐὰν τὸ εἰς τῆς μετὰ πόλεως σαωτῆς εἴη τοῖς πᾶσι μὲν τοῦ ἕχροντος.

* Cyr. Ep. 41. Illicita & contra Ecclesiam Catholicam facta ordinationis prauitate commoti, à communicatione eos nostra statim cohibendos esse censuimus. † Liberati Breviar. c. 18 & 19. Baron. An. 484. 5. 34.

* Euagrius l. 3. c. 34.

† Innocentius Papa & Occidentales Episcopi pro Iohannis prauitudo, ab Orientalium se communiōe suspendunt.

* Can. 77. & 81. a pluſieurs Canons qui monſtrent cela clairement. Notamment les Canons * 77. & 81. où eſt parlé de perſonnes qui excommuniées en l'Egliſe d'autrui ſe deuoyent contenter de la communion de leur propre Egliſe. Bref, ie ne puis tant mal iuger de Victor, qu'il ait eu intention de precipiter en damnation, & exclurre de l'Egliſe Vniuerſelle toutes les Egliſes d'Asie, pour vne diſpute touchant l'obſeruation d'un iour.

* Pag. 143. & ſuiuantes.

† Δὸν πέντε μόνον
ὡς ἐπεροδοξή-
σας τῆς κριτικῆς
ἐνώσεως πρὸς
τῆς.

Je paſſe le long diſcours du ſieur * Cardinal, par lequel il taſche de monſtrer que le recit de Nicephore & d'Anaſtaſe, touchant les outrages faits à Vigile Eueſque de Rome à Conſtantinople, n'eſt point veritable. Car cela ne fait rien à la queſtion preſente. Il ſuffit que Nicéphore a creu qu'un egal peut eſtre excommunié par un egal. Je paſſe auſſi le long diſcours qu'il fait au meſme chapitre, pour monſtrer que Victor a entendu excommunier les Egliſes d'Asie, & les priuer de la communion de l'Egliſe. Car il ſuffit que ceſte excommunication iettée par Victor n'a point eu de lieu, & a eſté ſans effect. Dont appert qu'on ne le recognoiſſoit point chef de l'Egliſe Vniuerſelle. Et de fait, Eusebe au lieu ſuſallegué ne dit pas que Victor retrancha, mais qu'il † taſcha de retrancher de l'union commune les Egliſes diſſentantes d'auec luy, car il n'en peut iamais venir à bout. Auiourd'huy ſi le Pape lance vne excommunication, elle eſt publicee auec bruit de cloches, auec chandelles ardentes & puis eſteintes. Mais alors l'Eueſque de Rome n'auoit point en Orient d'exécuteurs de ſes arreſts. Il parloit, mais on ne ſe remuoit point pour cela. Et Polycrates Eueſque d'Ephèſe enucloppé en ceſte excommunication, n'a pas laiſſé en reſiſtant à l'Eueſque de Rome de paracheuer ſes iours en la communion de l'Egliſe, & d'eſtre fort reueré. Les paroles de Polycrates pleines de liberté contre la condamnation de Victor, tirées d'Eusebe, ſont rapportées par Hieroſme au Catalogue des eſcriuains.

* Beda in hiſto-
ria Angloſaxo-
num, Galfridus
Monumetenſis
lib. 8. de geſtis
regum Britan-
norum, Polido-
rus Virgilius,
Baronius anno
198. f. 6.

Meſme en Occident les Chreſtiens * de l'Iſle de Bretagne, qui eſt Angleterre, ne ſe ſouciyent pas des iugemens donnez par Victor, car ils celebroyent la Paſque au quatorzieme de la Lune de Mars.

Ceſte diuerſité de couſtumes a duré iuſqu'au premier Concile de Nicee, où furent condamnez les Quartodecimains, & les Egliſes reduites à vne meſme obſeruation. Ce qui ſe fit ſans parler de Victor, ni ſans auoir egard à ſon autorité.

† Sibi quiſque
vivebat & ad
Eccleſiam Ro-
manam paruus
habebatur re-
ſpectus.

Tout ce que deſſus ſoit dit touchant le ſecond ſiecle, auquel on ne void nulle trace ni apparence de la primauté de l'Eueſque de Rome, nul appel à Rome des autres Egliſes, nulles loix donnees à l'Egliſe Vniuerſelle, nulle communication de l'Eueſque Romain auec les Egliſes hors l'Empire Romain. Nuls heretiques condamnez pour diſſentir d'auec l'Eueſque de Rome. Alors les Eueſques de Rome ne paroiſſoyent qu'és ſupplices, pleins de zele, en vne grande pource, n'affectans point la preeminence, & n'ayans autre dignité que celle que leur bonne vie, & la grâdeur & dignité de la ville leur donnoit. Sur quoy la confeſſion du Pape Pie ſecond eſt notable, lequel en l'Epitre 188. à Martin Mayer parle ainſi de l'Egliſe des premiers ſiecles: † Chacun alors viuoit pour ſoy, & on auoit peu d'egard à l'Egliſe Romaine.